



Constats partagés
des membres
du Réseau insertion jeunes
sur l'insertion des jeunes
en 2008

septembre 2008

Réseau insertion jeunes
Fédération des associations nationales pour l'insertion des jeunes

Constats sur nos publics

1. La permanence de publics jeunes en situation de difficultés d'insertion sociale et professionnelle est avérée.

En dépit d'une baisse provisoire du chômage, l'insertion professionnelle des jeunes demeure pour beaucoup d'entre eux hypothétique. L'entrée de tous dans la vie active ne sera pas résolue au rythme actuel des créations d'emplois, même en prenant en compte le nombre des départs en retraite.

2. La spécificité des publics jeunes requiert des actions adaptées. Ils ne relèvent pas des actions générales « tous publics ».

Ces adultes en devenir ont besoin d'une approche spécifique qui réponde à des problématiques propres aux primo demandeurs d'emploi (absence d'expérience, accès à l'autonomie,...).

3. Le système d'insertion des jeunes doit tendre vers un système à caractère universel.

Les jeunes ayant des difficultés d'insertion ne peuvent pas être définis par les seuls critères simplistes que sont l'âge, la réussite scolaire, le niveau de formation ou le territoire de résidence (politique de la ville).

4. Le parcours d'insertion des jeunes est long ; il comprend des périodes de formation et d'emploi, au sein desquelles les contrats courts se succèdent avant d'espérer un contrat à durée indéterminée qui permette une réelle autonomie.

La succession d'emplois courts peut déboucher sur un emploi stable à condition que le jeune soit accompagné par un réseau qui lui donne les clés pour valoriser son expérience.

5. De nombreux jeunes sont actuellement sans ressource : ils n'ont accès à aucun dispositif d'aide sociale existant.

71% des jeunes à leur accueil en mission locale sont sans ressource.

La plupart des boursiers de moins de 25 ans qui sortent diplômés de l'enseignement supérieur se trouvent sans aucune ressource.

Les familles sont elles-mêmes souvent en difficulté et ne peuvent être d'un réel secours.

6. Des phénomènes de discrimination sociale, raciale, sexiste, liée au handicap... touchent tout particulièrement la jeunesse.

Ces discriminations constituent des freins à l'insertion des jeunes au niveau du logement, de la mobilité, de l'emploi, etc.

7. L'accompagnement de chaque jeune doit être adapté : le « sur mesure » est nécessaire pour répondre à la diversité des problématiques d'insertion.

Des jeunes ont besoin d'un coup de pouce, d'autres d'une intervention suivie, d'autres enfin d'un accompagnement intensif et cette situation évolue au cours de leur parcours. Ce « sur mesure » nécessite un accompagnement renforcé.

8. L'accès au logement est une étape indispensable du parcours d'insertion.

Les questions du logement et de l'emploi sont étroitement liées : comment obtenir un logement lorsqu'on est sans ressource, comment « tenir » un emploi lorsqu'on n'a pas de toit.

On sait l'importance fondamentale que joue le logement dans l'insertion professionnelle et sociale pour toute personne, mais pour les jeunes l'influence d'un logement sur la construction de l'identité est déterminante.

L'accès au premier logement, lié au processus de décohabitation spécifique à la jeunesse, revêt une dimension particulière pour les jeunes. Le logement est un point d'ancrage du processus d'insertion sociale où il est une source de motivation et marque l'entrée dans la vie d'adulte.

9. Environ 1 000 000 de jeunes ayant terminé ou interrompu leurs études ne sont pas « repérés » par le Service Public de l'Emploi.

Le manque de confiance et d'espérance sociale fait que de nombreux jeunes ne voient pas l'intérêt de s'inscrire à l'ANPE ou aux ASSEDIC.

Une grande part des jeunes en recherche d'emploi n'est donc pas prise en compte dans les statistiques officielles. Les chiffres sont très largement sous-évalués ; ils ne correspondent pas à la réalité sociale.

Constats sur nos pratiques

10. **Les associations nationales pour l'insertion des jeunes travaillent étroitement ensemble ; elles développent des collaborations sur le terrain pour la plupart sous convention de partenariat.** Par ailleurs, elles disposent de relations conventionnées anciennes avec l'ANPE, à l'exception de l'UNCLLAJ compte tenu de son objet.

Elles ont leur histoire, leur expertise et leur spécificité qui sont porteuses de la pertinence et de l'adaptation de leur approche des questions d'insertion des jeunes.

11. **Les associations nationales pour l'insertion des jeunes ont une capacité d'innovation et d'expérimentation. Compte tenu de leur expertise, elles peuvent imaginer de nouvelles actions ou dispositifs dans un champ où il est notoire que tous les besoins ne sont pas couverts.**

La mobilisation des équipes existantes et la coordination de leurs interventions sont une priorité avant la mobilisation d'autres acteurs.

12. **Les associations nationales pour l'insertion des jeunes sont des entreprises de l'économie sociale qui interviennent dans une logique non marchande d'intérêt général et de mission de service public.**

Un constat de bon sens conduit à éviter la confusion entre, d'une part, les acteurs associatifs ouverts à tous les publics qui ont besoin de leurs services et, d'autre part, les entreprises marchandes qui effectuent une commande sur une population prescrite dans un délai précis, et dont les montants des prestations prévoient nécessairement des bénéfices.

13. **Les moyens attribués aux associations nationales et réseaux spécialisés dans l'accompagnement vers l'insertion et non l'emploi des jeunes doivent être optimisés.**

Leur pérennité doit être assurée par des conventions pluriannuelles d'objectifs. La continuité du service au public doit être assurée. Les parcours des jeunes ne s'arrêtent pas au 31 décembre...

Les changements annuels de politique publique ne permettent pas de répondre aux besoins réels des jeunes qui portent sur une durée bien plus longue.

14. **Les actions en faveur de l'insertion professionnelle ne peuvent être soumises au seul indicateur de l'accès à l'emploi durable (CDI, CDD ou CTT de plus de 6 mois...) car ce seul objectif a pour conséquence de ne s'intéresser qu'aux jeunes les plus proches de l'emploi au détriment de ceux qui en sont le plus éloignés.**

Il faut reconnaître la réalité de la complexité des parcours des jeunes et la situation actuelle du marché de l'emploi. Il faut donc ajouter d'autres objectifs et indicateurs.

Le chemin de l'insertion de chaque jeune passe par des éléments successifs tels que l'accès au logement, une réelle mobilité, un accès à l'emploi...

Présentation du Réseau insertion jeunes

Une **Fédération des associations nationales pour l'insertion des jeunes** vient de voir le jour. Cette fédération s'intitule **Réseau Insertion Jeunes**.

Le **Réseau Insertion Jeunes** rassemble, dans un premier temps :

- l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés),
- l'ANDML (Association Nationale des Directeurs de Missions Locales),
- l'UNCLLAJ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes),
- l'UNML (Union Nationale des Missions Locales).

Le **Réseau Insertion Jeunes** est destiné à s'ouvrir aux associations nationales dont tout ou partie de l'activité est ciblée sur l'insertion des jeunes.

Chaque année, les membres du Réseau Insertion Jeunes accompagnent plus d'un million de jeunes en recherche d'insertion professionnelle et sociale ; la majorité des jeunes concernés ne sont connus que de ces seuls réseaux.

Le but du **Réseau insertion jeunes** est d'assurer une mise en synergie des initiatives de chacune des associations en direction des pouvoirs publics, des élus, de leurs partenaires, des jeunes, des familles et du grand public.

La situation spécifique des jeunes conduit les quatre associations ci-dessus à se rapprocher pour parler d'une même voix afin de :

- **faire connaître largement les caractéristiques, les besoins, les évolutions de cette population jeune**, en se fondant sur la connaissance approfondie des publics par ces membres,
- **contribuer à l'élaboration et la mise en place de politiques d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.**

Sur leurs champs d'intervention respectifs, l'AFIJ, l'ANDML, l'UNCLLAJ et l'UNML conservent bien entendu leur identité propre, leurs missions et leurs rôles.

Le premier objectif que s'est fixé le **Réseau insertion jeunes** consiste à présenter des constats partagés sur la situation de la jeunesse pour interpeller la Société et les pouvoirs publics.



Fédération des associations nationales pour l'insertion des jeunes

Contacts :

AFIJ	10, impasse Robiquet - 75006 Paris	01 53 63 83 10	direction@afij.org
ANDML	33, Avenue Champlain - 76100 Rouen	02 32 81 63 70	andml@andml.org
UNCLLAJ	3, rue Rozier - 69001 Lyon	04 72 07 87 17	presidence@uncllaj.org
UNML	61, rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse	05 34 42 23 05	unml@wanadoo.fr